



Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle polyvalente, mardi 19 décembre 2017, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	Antoinette Badoud, Syndique
<u>Présents</u>	42 personnes
<u>Excusés</u>	Madame Laurence Corminboeuf Messieurs Didier Tornare - Karim Mekki
<u>Scrutateurs</u>	Messieurs Benjamin Andrey - Roland Kolly - Pascal Guerre
<u>Secrétaire</u>	Jean-Claude Duriaux, Secrétaire général

LISTE DES OBJETS A TRAITER

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune du Pâquier sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

MARDI 19 DECEMBRE 2017, A 20 H 00
A LA SALLE POLYVALENTE DE LA GARE

LISTE DES OBJETS A TRAITER

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale extraordinaire du 13 juin 2017 : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : www.lepaquier.ch .**
2. **Budget 2018**
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
- Rapport de la commission financière
 - 2.2 Investissement relatif au projet de réfection du 3^e étage de l'ancien bâtiment scolaire afin d'y emménager notre accueil extrascolaire (AES)
 - 2.3 Investissement relatif au remplacement du mobilier (tables et chaises) et de l'éclairage de la salle polyvalente communale
 - 2.4 Investissement relatif à l'achat d'une saleuse
 - 2.5 Investissement relatif à l'installation de 3 turbidimètres



- 2.6 Investissement relatif à la mise en conformité de la chambre "brise-énergie" entre le captage de la Scierne des Heures et le réservoir de Fontanetta
 - 2.7 Investissement relatif à la réfection du chalet d'alpage de Pré-de-Joux Dessus
 - 2.8 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. **Présentation du plan financier : période 2018 – 2022**
 4. **Reprise par la Commune de l'art. 106 (chemin public de dévestiture) liée au transfert immobilier entre le Syndicat d'amélioration foncière de Pra Melê et la Commune du Pâquier**
 5. **Divers.**

Au nom du conseil communal, la Présidente souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée communale qui a pour objet principal le budget 2018 et les différents investissements qui y sont liés. Elle précise, qu'en application des dispositions de la loi sur les communes, l'assemblée communale a été régulièrement convoquée par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par affichage au pilier public et par une convocation adressée en circulaire tous ménages, le tout au moins 10 jours à l'avance. Elle précise que l'assemblée sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal (cf art. de la loi sur les Communes).

La Présidente indique que les objets figurant à l'ordre du jour sont affichés à l'écran. Les documents relatifs à ces objets étaient à disposition jusqu'à ce jour à l'administration communale.

La Présidente demande si quelqu'un a une remarque à formuler quant à la convocation ou à l'ordre du jour. Cela n'étant pas le cas, elle considère l'ordre de jour comme accepté et les objets seront donc traités selon l'ordre proposé.

La Présidente s'enquière aussi de savoir si des personnes présentes dans la salle ne sont pas citoyennes ou citoyens actifs de notre Commune. Cela n'étant pas le cas, elle déclare que l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Présidente excuse Madame Laurence Corminboeuf ainsi que Messieurs Didier Tornare et Karim Mekki.

La Présidente nomme ensuite Messieurs Roland Kolly, Benjamin Andrey et Pascal Guerre en qualité de scrutateurs en leur désignant leur secteur respectif. Elle leur rappelle que leur tâche consiste à compter les personnes présentes aux rangées



qui leur sont assignées et de communiquer, à haute voix au Secrétaire général, les résultats des oui et des non issus des votes. Elle leur précise encore qu'ils font partie du bureau de l'Assemblée communale avec les membres du Conseil communal. La Présidente les remercie pour leur collaboration.

Puis, la Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 juin 2017

Ce dernier était à la disposition des intéressés à l'administration communale. La Présidente demande si quelqu'un souhaite faire une observation à propos de sa rédaction ou de son contenu.

Constatant que tel n'est pas le cas, elle considère ce procès-verbal comme accepté et remercie Monsieur Jean-Claude Duriaux, Secrétaire, pour la transcription conforme des avis exprimés.

2. Budget 2018

2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement 2018

La Présidente rappelle que, comme chaque année à cette période, le budget s'invite à la table du Conseil communal qui doit respecter le principe de l'équilibre prévu dans la loi sur les communes. Les montants des charges liées, annoncés par les différentes associations intercommunales sont en progression, notamment en lien avec la démographie du district mais aussi de notre Commune. Les frais ayant trait aux coûts de fonctionnement du 3^{ème} CO sont attendus avec quelques frissons !

L'Exécutif s'est posé les bonnes questions, même celles qui fâchent.

Du côté des rentrées fiscales, l'embellie structurelle est propice à des investissements, nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la Commune et offrir des prestations de qualité à nos citoyennes et citoyens. Les investissements qui vous seront proposés vont dans ce sens, avec le souci constant de rester dans des limites raisonnables et acceptables pour nos finances.

La Présidente passe la parole sans plus attendre au responsable des finances, Monsieur Nicolas Gremaud, qui apporte des précisions uniquement sur les postes qui présentent un écart significatif par rapport au budget 2017.



Budget de fonctionnement 2018

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	596'700.00	52'800.00	466'700.00	44'900.00	434'361.60	43'580.05
Ordre public	111'900.00	56'500.00	100'200.00	42'500.00	95'709.85	45'224.95
Enseignement et formation	1'581'000.00	62'700.00	1'543'000.00	74'600.00	1'330'930.30	81'254.85
Culte, culture et loisirs	211'600.00	26'800.00	229'400.00	26'800.00	187'371.90	25'199.25
Santé publique	467'400.00	800.00	417'800.00	5'000.00	358'640.15	6'522.35
Affaires sociales	515'700.00	1'300.00	499'800.00	1'200.00	483'833.75	1'393.40
Transports et communications	709'800.00	331'200.00	756'300.00	365'100.00	689'423.75	364'260.75
Protection et aménagement de l'environnement	767'400.00	609'700.00	751'900.00	595'700.00	785'148.10	652'010.50
Economie	69'400.00	800.00	69'000.00	800.00	62'507.30	15'408.00
Finances et impôts	612'100.00	4'448'500.00	593'800.00	4'276'300.00	1'142'701.35	4'375'897.10
Total des charges	5'643'000.00		5'427'900.00		5'570'628.05	
Total des produits		5'591'100.00		5'432'900.00		5'609'751.20
Résultat		51'900.00		5'000.00	39'123.15	

Administration :

L'augmentation de ce poste est due à deux raisons principales.

Premièrement, pour absorber le travail supplémentaire engendré par la croissance de la population ainsi que par l'augmentation et la complexification des tâches administratives, le Conseil communal a dû réorganiser son administration. Monsieur Jean-Claude Duriaux a été engagé comme Secrétaire général, et Madame Elsa Gamboni a également rejoint l'équipe de l'administration en remplacement de Madame Aline Genoud.

Deuxièmement, un nouveau système informatique – Xpert.Meeting – va être acheté et installé. Il permettra de faciliter le travail ainsi que les échanges (sans papier) entre l'Administration et les membres du Conseil communal. Cela représente une charge de CHF 10'000.--.

Enseignement et formation :

En date du 13.06.2017, l'Assemblée communale a accepté d'ouvrir une classe supplémentaire pour l'année scolaire 2017-2018, aux frais de la Commune. La charge totale de CHF 160'000.-- étant à répartir sur les deux années civiles, il reste les 7/12 de ce montant à payer en 2018, soit une charge de CHF 93'000.--.



D'autre part, l'ouverture du CO de Riaz va engendrer des frais d'exploitation supplémentaires. Les frais d'investissement pour le CO3 ne seront pour leur part comptés qu'en 2019.

Enfin, la quatrième et dernière salle de classe du nouveau bâtiment scolaire sera équipée d'un tableau interactif pour un montant de CHF 7'500.--.

Santé publique :

En ce qui concerne les frais financiers des EMS, la participation communale ne sera plus déterminée par le nombre de citoyens hébergés, mais par une nouvelle clé de répartition à partir du 1^{er} janvier 2018. La pondération de cette nouvelle clé de répartition sera de 25% selon la population légale et 75% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal. Ces frais s'élèvent à CHF 77'900.-- dont CHF 9'800.-- pour les hébergements hors district. Cela représente une augmentation de plus de CHF 30'000.-- pour notre Commune.

La participation communale aux soins et aides familiales à domicile, ainsi qu'au service d'ambulance vont augmenter sensiblement. Il s'agit de charges liées.

Protection et aménagement de l'environnement :

Le plan des infrastructures en eau potable (PIEP) est un document exigé par le canton qui aide à gérer et planifier l'alimentation en eau potable. Les prestations de services s'élèvent à CHF 18'000.--. Monsieur Eduardo Eguizabal expliquera en détail ce sujet lors de la présentation des investissements.

Finances et impôts :

L'année passée, une estimation du nombre de contribuables et d'une moyenne hypothétique des cotes fiscales avait été faite. Les calculs se sont avérés très précis. Il est aujourd'hui un peu plus facile d'estimer les impôts sur le revenu. Les impôts sur la fortune (+CHF 20'000.--), sur les gains immobiliers (+CHF 20'000.--), les mutations (+CHF 20'000.--) et la contribution immobilière (+CHF 30'000.--) ont aussi été revus à la hausse, mais avec prudence.

Commentaire général et résultat final :

Les rentrées supplémentaires sont importantes et bienvenues pour assurer le bon fonctionnement du ménage communal. Cependant, la prudence est de mise. En effet, les charges liées ont été calculées par rapport à l'effectif de la population au 31.12.2016. Elles augmentent chaque année et elles vont encore augmenter dans notre Commune l'année prochaine en raison de la croissance de la population. L'établissement du budget 2019 risque de ne pas être une sinécure. Le budget 2018 présente un résultat déficitaire de CHF 51'000.--.



La Présidente remercie Monsieur Nicolas Gremaud pour la présentation de ce budget et les commentaires y relatifs. Elle rappelle qu'il surveille sa cassette comme Arpagon !

➤ **Rapport de la Commission financière**

M. Luc Pittet, membre de la commission financière, lit le rapport de cette dernière :

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons, en date du 15 novembre dernier, examiné en détail le budget de fonctionnement 2018 qui nous a été soumis par le Conseil communal.

Mme Janick Vega, Caissière communale, et M. Nicolas Gremaud, Conseiller communal en charge des finances, nous ont donné des explications complémentaires et ont répondu à toutes les questions de la Commission financière.

Les dépenses de ce budget de fonctionnement représentent soit des charges imposées par la loi sur les communes, soit des dépenses ordinaires justifiées.

Quant au budget des investissements, il vous sera présenté en détail par le Conseil communal.

La Présidente remercie la Commission financière pour le contrôle du budget 2018, contrôle qui a été effectué avec pertinence et sérieux par les membres de la Commission. Elle précise que le Conseil communal apprécie également les critiques constructives émises le cas échéant par la Commission.

La Présidente ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour en précisant que le vote final du budget 2018 aura lieu après la présentation de tous les investissements.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au budget des investissements en précisant que la Commission financière sera appelée à donner son préavis après chacun d'entre eux. Monsieur Nicolas Gremaud présentera les incidences financières de chaque objet.



CHANGEMENT EN COURS ...



Changements principaux

- Utilisation des locaux appartenant à la Commune pour ses propres besoins.
- Intégration dans le site de l'école
- Valorisation de notre bien culturel



Sécurité

- Emplacement au centre du village, intégré dans le site de l'école
- Surveillance du lieu et des enfants optimale
- Normes de sécurité respectées



Confort

- Solution à long terme
- Pas de trajets à faire entre l'école et l'accueil
- Création d'un lieu chaleureux, lumineux et spacieux (atmosphère familiale)



Pourquoi déménager?

- Les locaux sis au 1er étage de la laiterie ne remplissent plus les conditions du SEJ.
- Le nombre de places est limité à 12 enfants.



Approuvé par:

- ✓ Le service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ)
- ✓ L'ECAB
- ✓ Le service des biens culturels (SBC)
- ⚠ Conformité à la loi sur l'égalité pour les handicapés (Lhand) (en attente)



Utilisation de l'existant



- Ancien bâtiment protégé, (catégorie C)
- Aucune rénovation depuis 40 ans
- Bâtiment propriété de la commune

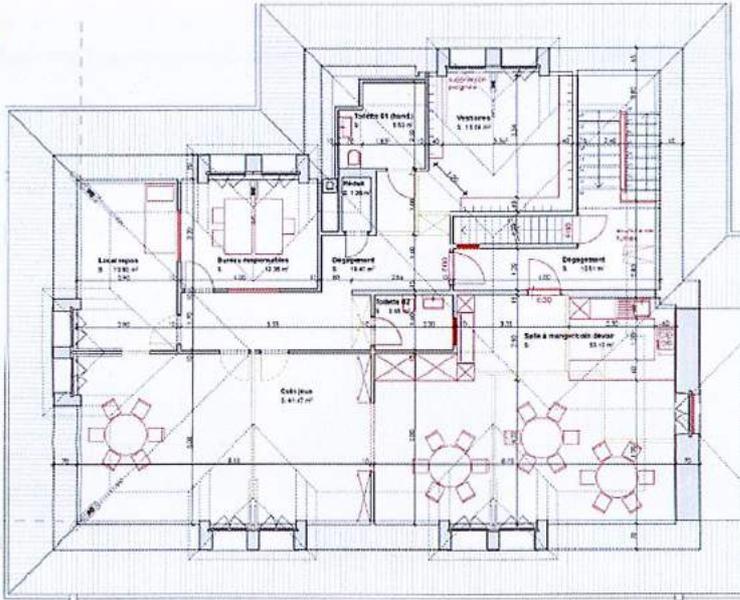


Changement d'affectation



- D'appartements loués à une structure AES (dans le respect des normes (ECAB, SEJ, SBC)





Le projet

- Travaux importants
- Projet élaboré avec le bureau OCSA architectes
- Investissement justifié et nécessaire



Maître d'ouvrage

- Analyser les devis
- Atteindre les objectifs
- Attribuer les travaux de préférence aux entreprises locales
- Choisir des matériaux de bonne qualité
- Adresser une demande de subventions au Service de l'Etat concerné



Conclusion



- Normes et taille adaptées (Obligation)
- Site scolaire unique (Centralisation)
- Mise en valeur de l'ancien bâtiment (Utilisation de l'existant)
- Transformation du 3ème étage (Changement d'affectation)
- Justification de l'investissement (Projet analysé et abouti)

Incidences sur le compte de fonctionnement :

Monsieur Nicolas Gremaud présente les incidences financières :



Projet de réfection du 3e étage de l'ancien bâtiment scolaire afin d'y emménager notre accueil extrascolaire (AES)

Coût brut total estimé	CHF 410'000.00
Utilisation des recettes courantes	CHF 0.00
Emprunt	CHF 410'000.00
Montant net de la dépense	CHF 410'000.00
Charges de fonctionnement	
Intérêts sur emprunt (2%)	CHF 8'200.00
Amortissement annuel min. (3 %) sur CHF 410'000.00	CHF 12'300.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles	CHF 20'500.00

Préavis de la Commission financière :

Monsieur Luc Pittet, Membre de la Commission financière, rapporte que la Commission prévoit favorablement cet investissement.

**Discussions :**

La Présidente donne la parole aux citoyennes et citoyens.

Au vu de ce nouvel investissement, Madame Elke Reuner s'inquiète des conséquences relatives à l'investissement prévu pour la réfection de la gare.

La Présidente répond à Madame Reuner qu'aucun investissement n'est prévu en plus pour la gare mis à part celui lié à la transformation de ce bâtiment en administration communale.

Monsieur Claude Pasquier demande quelles sont les mesures prévues pour les personnes en situation de handicap.

Madame Antje Bisaz informe que les solutions ont été étudiées. Elles s'avèrent très coûteuses. Par exemple, l'installation d'un ascenseur coûterait env. CHF 100'000.--. Un système de transport de chaises roulantes le long de l'escalier est également très onéreux. Elle rappelle aussi que l'AES est obligatoire pour les communes, mais pas pour les parents. Cela signifie que pour des enfants handicapés, d'autres solutions telles que l'accueil chez des mamans de jour peuvent être envisagées.

Au vu de ces coûts élevés, la Présidente précise que le Conseil communal s'est prononcé pour ne pas tout faire dans un premier temps. Cependant, il est prêt à s'engager, si nécessaire, dans une deuxième phase.

Monsieur Claude Pasquier estime qu'il s'agit d'une situation "boîteuse" et que le coût global est donc trop élevé. Il pense qu'il serait préférable d'utiliser les terrains à disposition proches de la nouvelle école pour construire des locaux plus adaptés et certainement pas plus coûteux.

La Présidente rappelle encore qu'il n'est plus possible aujourd'hui de maintenir des locataires dans un bâtiment scolaire en raison de la proximité avec les enfants. En effet, la sécurité à laquelle ils ont droit s'en trouve préjudiciée. Les derniers bâtiments scolaires avec des appartements sont appelés à disparaître. Par conséquent, l'aménagement de ces appartements en locaux pour l'AES est une opportunité à saisir. Certes les coûts peuvent paraître élevés, mais le Conseil communal mettra tout en œuvre pour qu'ils soient maîtrisés et qu'au final le montant soit inférieur au budget présenté. Il est nécessaire d'avoir des locaux fonctionnels, mais pas de luxe !

Vote :

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet cet investissement au vote.



Décision : l'Assemblée communale approuve par 33 oui, 3 non et 6 abstentions cet investissement relatif au projet de réfection du 3ème étage de l'ancien bâtiment scolaire, pour y emménager notre AES.

La Présidente remercie l'Assemblée d'avoir accepté cet investissement. Notre ancien bâtiment scolaire, par ailleurs protégé, bénéficiera ainsi d'une rénovation nécessaire et utile pour l'accueil des enfants. Elle est persuadée que les parents apprécieront aussi d'avoir une structure accueillante et des espaces appropriés concentrés sur un même site. Les conditions de travail pour le personnel de l'AES s'en trouveront aussi grandement améliorées. L'argent investi profitera aussi bien à la revalorisation de notre ancien bâtiment scolaire qu'à la nouvelle structure d'accueil.

2.3 Investissement relatif au remplacement du mobilier (table-chaises) et de l'éclairage de la salle polyvalente communale.

Présentation du projet :

En préambule, la Présidente rappelle que notre salle polyvalente a pris de l'âge tout comme son mobilier qui a servi à de multiples manifestations. Il est impressionnant d'imaginer le nombre de personnes qui l'ont fréquentée en 35 ans de vie. Pour la présentation de cet objet, elle passe la parole à Mme Erika Morand, Conseillère communale responsable des bâtiments.

Madame Erika Morand présente en premier l'investissement lié à l'achat de nouveau mobilier. Elle rappelle que le mobilier actuel est utilisé depuis 1982. Il s'agit de le remplacer par l'acquisition de 60 tables, 360 chaises et 6 tables hautes. Elle présente à l'Assemblée un exemple réel du matériel que le Conseil communal propose d'acheter.



Incidences sur le compte de fonctionnement :

Monsieur Nicolas Gremaud présente les incidences financières :



Remplacement du mobilier (tables et chaises) de la salle polyvalente communale

Coût brut total estimé	CHF	63'000.00
Utilisation des recettes courantes	CHF	0.00
Emprunt	CHF	0.00
Utilisation de la réserve	CHF	63'000.00
Montant net de la dépense	CHF	63'000.00
Charges de fonctionnement		
Amortissement annuel	CHF	0.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles	CHF	0.00

Madame Erika Morand présente ensuite l'investissement lié au remplacement de l'éclairage de la salle et de la scène à l'aide de la diapositive ci-dessous :



Salle polyvalente - Eclairage grande salle + scène

Investissement : CHF 45'000.—

Eclairage en fonction depuis la construction de la salle polyvalente (1982)

Avantages de ces nouveaux luminaires :

- Économie d'énergie : représente 2/3 de moins qu'aujourd'hui
- ✓ passe de 400 w/h à 112w/h par pièce pour la gde salle : 12 au total
- ✓ passe de 1000w/h à 23 w/h par pièce pour la scène : 12 au total
- Meilleur flux lumineux au sol
- Allumage direct – puissance totale directe (plus nécessaire d'attendre que la lampe chauffe)
- Diminution du risque d'incendie – les lampes chauffent beaucoup moins
- ✓ Confort pour les gens sur la scène
- ✓ Kit de masques de couleurs pour les luminaires de la scène
- Durée de vie de 25'000 heures env.



Incidences sur le compte de fonctionnement :

Monsieur Nicolas Gremaud présente les incidences financières :

		Remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente communale	
Coût brut total estimé		CHF	45'000.00
Utilisation des recettes courantes		CHF	28'000.00
Emprunt		CHF	0.00
Utilisation de la réserve		CHF	17'000.00
Montant net de la dépense		CHF	45'000.00
Charges de fonctionnement			
Amortissement annuel min. (3 %) sur CHF 45'000.00		CHF	1'350.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		CHF	1'350.00

Préavis de la Commission financière :

Monsieur Luc Pittet, Membre de la Commission financière, rapporte que la Commission préavise favorablement cet investissement.

Discussions :

La Présidente donne la parole aux citoyennes et citoyens.

Madame Elke Reuner demande pourquoi ne pas attendre la nouvelle construction de la salle polyvalente avant d'effectuer cet investissement. La Présidente lui répond qu'aucun projet d'agrandissement de la salle polyvalente n'est prévu et qu'il est de ce fait important d'investir aujourd'hui dans des lampes plus économiques en termes de consommation d'énergie.

Madame Elke Reuner n'est pas d'accord avec le fait que l'on ait jamais parlé d'un projet d'agrandissement de la salle polyvalente. En réponse, la Présidente informe que la salle répond encore parfaitement aux besoins actuels.

Monsieur Claude Pasquier demande à ce que l'intensité de ce nouvel éclairage (LED) puisse être modifié en fonction de son utilisation. Monsieur Michel Beaud, spécialiste en électricité, confirme qu'un éclairage "LED" permet une variation moyennant l'installation d'un variateur. Madame Erika Morand, Conseillère communale en charge de ce projet, veillera à intégrer ce système.



Monsieur Benjamin Andrey demande si un remplacement de la sonorisation de la salle est aussi envisagé. Madame Erika Morand informe que le remplacement de la sonorisation s'effectue déjà cette semaine. En effet, les défauts constatés nécessitent un remplacement rapide de cette installation. Ces coûts ainsi que ceux liés à la modification de l'éclairage des sorties de secours sont pris sur le budget de fonctionnement 2017.

Monsieur Guillaume Morand demande ce qu'il est prévu de faire avec l'ancien mobilier de la salle polyvalente. La Présidente informe que le Conseil communal a prévu que l'ancien mobilier encore utilisable soit mis à disposition des éventuels intéressés selon l'ordre de priorité suivant :

1. Citoyennes et citoyens du Pâquier
2. Sociétés locales
3. éventuel solde = encore à étudier.

Vote :

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet cet investissement au vote.

Décision : l'Assemblée communale approuve par 38 oui, 1 non et 3 abstentions cet investissement relatif au remplacement du mobilier (table-chaises) et de l'éclairage de la salle polyvalente communale.

La Présidente remercie l'Assemblée d'avoir accepté cet investissement. Les utilisateurs de notre salle polyvalente seront certainement reconnaissants pour le confort qui sera apporté à cette salle très prisée aussi bien par nos citoyens que par des gens de l'extérieur.

2.4 Investissement relatif à l'achat d'une saleuse

Présentation du projet :

Pour la présentation de cet objet, la Présidente passe la parole à Monsieur Eduardo Eguizábal, Conseiller communal en charge de ce dicastère.

Monsieur Eduardo Eguizábal rappelle que notre saleuse actuelle est âgée de 10 ans. Il est évident que l'utilisation de cette machine, qui se pose sur notre véhicule communal, est mise à contribution de manière intensive et régulière afin de maintenir les routes et trottoirs en bon état. Le sel utilisé est un élément hautement corrosif et la durée de vie de la machine est située à environ 8 ans.



En plus, dans un souci écologique et économique, nous utilisons aujourd'hui du sel "sec" et non plus du sel "humide". Moins lourd, plus fin (on en utilise moins), ce sel fait que la machine existante n'arrive plus à bien doser les quantités nécessaires. Parfois, le sel peut sortir par paquet.

Incidences sur le compte de fonctionnement :

Monsieur Nicolas Gremaud présente les incidences financières :



Achat d'une saleuse

Coût brut total estimé	CHF	23'800.00
Utilisation des recettes courantes	CHF	22'000.00
Vente ancienne saleuse	CHF	1'800.00
Emprunt	CHF	0.00
Montant net de la dépense	CHF	22'000.00
Charges de fonctionnement		
Amortissement annuel min. (15 %) sur CHF 23'800	CHF	3'570.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles	CHF	3'570.00

Préavis de la Commission financière :

Monsieur Luc Pittet, Membre de la Commission financière, rapporte que la Commission préavise favorablement cet investissement.

Discussions :

La Présidente donne la parole aux citoyennes et citoyens.

Vote :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet cet investissement au vote.

Décision : l'Assemblée communale approuve par 40 oui et 2 abstentions cet investissement relatif à l'achat d'une saleuse.



2.5 Investissement relatif à l'installation de 3 turbidimètres

Présentation du projet :

Pour la présentation de cet objet, la Présidente passe à nouveau la parole à Monsieur Eduardo Eguizábal, Conseiller communal en charge de ce dicastère.

En guise de préambule, Monsieur Eduardo Eguizábal reprend la présentation faite dans le dernier bulletin d'informations communal. Il rappelle que nous avons tous une épée de Damoclès qui se promène allègrement sur nos têtes... c'est la « mise en conformité ». Derrière ces trois mots se cachent certes un renouvellement des installations existantes mais aussi un chapelet de frais souvent onéreux et jamais contournables.

Au mois de juin dernier, le bureau d'ingénieurs RWB Fribourg SA nous a remis, conformément au mandat soumis, son « rapport technique » concernant le PIEP (Plan des infrastructures en eau potable). Selon cette étude, la structure organisationnelle d'exploitation est parfaitement adaptée au réseau communal de notre village, mais nécessite des transformations et des réfections de certains ouvrages.

A ce titre nous avons prévu en priorité, conformément aux exigences cantonales, les premiers travaux sur notre réseau. Tout d'abord la mise en conformité de la « chambre brise-énergie », ouvrage situé entre le captage de la Scierne des Heures et le réservoir de Fontanetta. Cette chambre doit être remplacée par un nouvel ouvrage qui ne doit plus permettre, suivant les directives exigées, un contact direct entre les intervenants et l'eau.

Ensuite, l'achat et l'installation de 3 turbidimètres (2x Fontanetta + 1x Gros Praz) placés entre les débitmètres et les lampes UV existants.

Il est à noter que l'alimentation du réseau repose sur 4 sources indépendantes qui présentent des débits plus ou moins équivalents. Notre système d'alimentation ne nécessite pas ou peu d'électricité (gravitaire) et est garanti en secours (ou en appoint) par le réseau de Gruyères.

Le système d'alimentation en eau potable de notre commune comporte :

- 4 captages communaux qui alimentent 2 réservoirs pour 2 régimes de pression distincts interconnectables entre eux
- 1 réservoir uniquement pour la défense incendie
- 1 poste de livraison
- 1 chambre avec réducteur de pression (entre les deux zones)
- environ 14 km de conduites de distribution
- 59 bornes hydrantes (BH)
- une valeur de remise à neuf totale estimée à CHF 8.28 Mio.



Monsieur Eduardo Eguizábal se doute que l'idée générale à peine avouée est de professionnaliser l'ensemble de la gestion du réseau au détriment des acteurs actuels, grands connaisseurs du terrain, et de centraliser les prestations en allant vers une sorte de monopole. Nous devons rester très vigilants... ! Certes notre souci premier est la qualité de cette denrée précieuse que nous distribuons mais aussi de continuer à exploiter de manière efficace et rationnelle cette eau fournie par nos sources. Tout ceci en liaison étroite avec les services de l'Etat.

Comme présenté ci-dessus, la mise en conformité de nos installations nécessite en priorité l'installation de 3 turbidimètres. Ces appareils mesurent la turbidité de l'eau. Il s'agit généralement d'un récepteur photoélectrique mesurant la lumière diffusée par le liquide.

Incidences sur le compte de fonctionnement :

Monsieur Nicolas Gremaud présente les incidences financières :



Installation de 3 turbidimètres

Coût brut total estimé	CHF	50'000.00
Utilisation des recettes courantes	CHF	0.00
Emprunt	CHF	50'000.00
Montant net de la dépense	CHF	50'000.00
 Charges de fonctionnement		
Intérêts sur emprunt (2%) sur CHF 50'000.00	CHF	1'000.00
Amortissement annuel min. (4 %) sur CHF 50'000.00	CHF	2'000.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles	CHF	3'000.00

Préavis de la Commission financière :

Monsieur Luc Pittet, Membre de la Commission financière, rapporte que la Commission prévoit favorablement cet investissement.

Discussions :

La Présidente donne la parole aux citoyennes et citoyens.

Vote :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet cet investissement au vote.



Décision : l'Assemblée communale approuve par 41 oui et 1 abstention cet investissement relatif à l'installation de 3 turbidimètres.

2.6 Investissement relatif à la mise en conformité de la chambre « brise-énergie » entre le captage de la Scierne des Heures et le réservoir de Fontanetta

Présentation du projet :

Pour la présentation de cet objet, la Présidente passe à nouveau la parole à Monsieur Eduardo Eguzábal, Conseiller communale en charge de ce dicastère.

Selon son explication détaillée faite au pt 2.5 ci-dessus, Monsieur Eduardo Eguzábal informe que cette chambre doit être remplacée par un nouvel ouvrage qui ne doit plus permettre, suivant les directives, un contact direct entre les intervenants et l'eau.

Incidences sur le compte de fonctionnement :

Monsieur Nicolas Gremaud présente les incidences financières :

 Mise en conformité de la chambre "brise-énergie" entre le captage de la Scierne des Heures et le réservoir de Fontanetta		
Coût brut total estimé	CHF	50'000.00
Utilisation des recettes courantes	CHF	0.00
Emprunt	CHF	50'000.00
Montant net de la dépense	CHF	50'000.00
Charges de fonctionnement		
Intérêts sur emprunt (2%) sur CHF 50'000.00	CHF	1'000.00
Amortissement annuel min. (4 %) sur CHF 50'000.00	CHF	2'000.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles	CHF	3'000.00

Préavis de la Commission financière :

Monsieur Luc Pittet, Membre de la Commission financière, rapporte que la Commission prévoit favorablement cet investissement.

Discussions :

La Présidente donne la parole aux citoyennes et citoyens.

**Vote :**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet cet investissement au vote.

Décision : l'Assemblée communale approuve par 38 oui et 4 abstentions cet investissement relatif à la mise en conformité de la chambre « brise-énergie » entre le captage de la Scierne des Heures et le réservoir de Fontanetta.

Edouardo Eguizabal profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier Messieurs Pierre-Charles Pasquier et Markus Häseli pour leur important travail au bénéfice de la distribution de l'eau au sein de notre commune. La Présidente se joint à ces remerciements.

2.7 Investissement relatif à la réfection du chalet d'alpage de Pré-de-Joux Dessus**Présentation du projet :**

Pour la présentation de cet objet, la Présidente passe la parole à Monsieur Michel Chassot, Conseiller communale en charge de ce dicastère.

Monsieur Michel Chassot présente à l'aide de différentes photos les besoins de rénovations indispensables de ce chalet d'alpage propriété de la Commune. Il rappelle qu'il s'agit d'un patrimoine communal à préserver.







Incidences sur le compte de fonctionnement :

Monsieur Nicolas Gremaud présente les incidences financières :

 Réfection du chalet d'alpage de Pré-de-Joux Dessus	
Coût brut total estimé	CHF 220'000.00
Utilisation des recettes courantes	CHF 160'600.00
Subventions cantonales attendues	CHF 59'400.00
Emprunt	CHF 0.00
Montant net de la dépense	CHF 160'600.00
Charges de fonctionnement	
Intérêts sur emprunt (2%) sur CHF 160'600.00	CHF 3'212.00
Amortissement annuel min. (1 %) sur CHF 160'600.00	CHF 1'606.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles	CHF 4'818.00

Préavis de la Commission financière :

Monsieur Luc Pittet, Membre de la Commission financière, rapporte que la Commission préavise favorablement cet investissement.

Discussions :

La Présidente donne la parole aux citoyennes et citoyens.

Monsieur Pascal Guerre demande si le toit du chalet pourrait recevoir des panneaux solaires. Michel Chassot lui répond que ceci est tout à fait possible.

Monsieur Frédéric Pasquier (rte des Granges) demande s'il serait possible de trouver un locataire d'accord d'aménager la partie habitable. Michel Chassot pense que cela serait en effet bien que quelqu'un entretienne la partie habitable. Pour ce faire, il faut bien entendu l'accord de l'exploitant du pâturage (locataire du chalet et du pâturage). La Présidente confirme que ce point pourrait être discuté dans le cadre du Conseil communal.

Vote :

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet cet investissement au vote.

Décision : l'Assemblée communale approuve par 36 oui et 6 abstentions cet investissement relatif à la réfection du chalet d'alpage de Pré-de-Joux Dessus.



La Présidente remercie l'Assemblée d'avoir accepté cet investissement qui permettra la rénovation de ce chalet qui se caractérise par une activité agricole encore bien vivante et ainsi éviter son abandon inéluctable à terme par manque d'entretien. La Commune a aussi le devoir d'entretien de son patrimoine. Elle tient à remercier le locataire de cet alpage, Monsieur Nicolas Morand, qui lui voue un soin apprécié par la Commune et qui contribue aussi à le faire vivre pour le bien des amoureux de la nature.

2.8 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

La Présidente rappelle que le vote final du budget doit tenir compte de toutes les décisions prises par l'Assemblée communale par rapport aux investissements qui ont été présentés. En vertu de l'art. 48 RELCo, un vote séparé, avec rapport du Conseil communal et de la Commission financière, a eu lieu sur chaque investissement.

Préavis de la Commission financière :

Monsieur Luc Pittet, Membre de la Commission financière, rapporte que la Commission préavise favorablement le budget final 2018 de fonctionnement et d'investissement. Elle recommande à l'Assemblée de l'accepter.

Vote :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet le budget au vote final, conformément aux décisions prises, à savoir :

Résumé budget 2018			
Fonctionnement	Charges	Produits	Résultat
Total fonctionnement	5'643'000.00	5'591'100.00	
Totaux			51'900.00
Investissements	Charges	Produits	Résultat
Ancien bâtiment scolaire, réfection du 3ème étage	410'000.00		
Salle polyvalente - remplacement éclairage	45'000.00		
Salle polyvalente - remplacement mobilier	63'000.00		
Achat saleuse pour véhicule Hansa	23'800.00		
Vente ancienne saleuse		1'800.00	
Installation de 3 turbidimètres	50'000.00		
Mise en conformité chambre brise énergie Fontanetta	50'000.00		
Chalet Pré-de-Joux-Dessus - réfection	220'000.00		
Chalet Pré-de-Joux-Dessus - subvention cantonales		59'400.00	
Total Investissements nouveaux	861'800.00	61'200.00	800'600.00
Total Investissements reportés (déjà votés)	1'737'000.00	1'498'900.00	238'100.00
Totaux	2'598'800.00	1'560'100.00	1'038'700.00



- l'acceptation de l'investissement relatif au projet de réfection du 3^{ème} étage de l'ancien bâtiment scolaire pour y emménager l'AES, pour un montant de CHF 410'000.--.
- l'acceptation de l'investissement relatif au remplacement du mobilier et de l'éclairage de la salle polyvalente, pour un montant de CHF 108'000.--, soit CHF 45'000.-- pour l'éclairage et CHF 63'000.-- pour le mobilier.
- l'acceptation de l'investissement relatif à l'achat d'une saleuse, pour un montant de CHF 23'800.--.
- l'acceptation de l'investissement relatif à l'installation de 3 turbidimètres, pour un montant de CHF 50'000.--.
- l'acceptation de l'investissement relatif à la mise en conformité de la chambre « brise-énergie » entre le captage de la Scierne des Heures et du réservoir de Fontanetta, pour un montant de CHF 50'000.--.
- l'acceptation de l'investissement relatif à la réfection du chalet d'alpage de Pré-de-Joux Dessus, pour un montant de CHF 220'000.--.

Décision : l'Assemblée communale approuve par 40 oui et 2 abstentions le budget final 2018 de fonctionnement et d'investissement.

3. Présentation du plan financier 2018-2022

La Présidente rappelle qu'un plan financier étant un outil de gestion utile au Conseil communal, il n'y a pas de vote sur cet objet. Certains objectifs sont dictés par des impératifs, d'autres sont planifiés dans le temps. Ce plan financier est appelé à être modifié suivant les circonstances et les priorités à donner, notamment régionales (régionalisation des EMS, CO, Centre sportif, etc.).

La Présidente passe la parole à Monsieur Nicolas Gremaud, Conseiller communal en charge des finances, pour cette présentation.

Nicolas Gremaud présente sommairement les investissements futurs prévus :

- Bâtiment scolaire (CHF 40'000.-- en 2019 et CHF 2'500'000.-- en 2022)

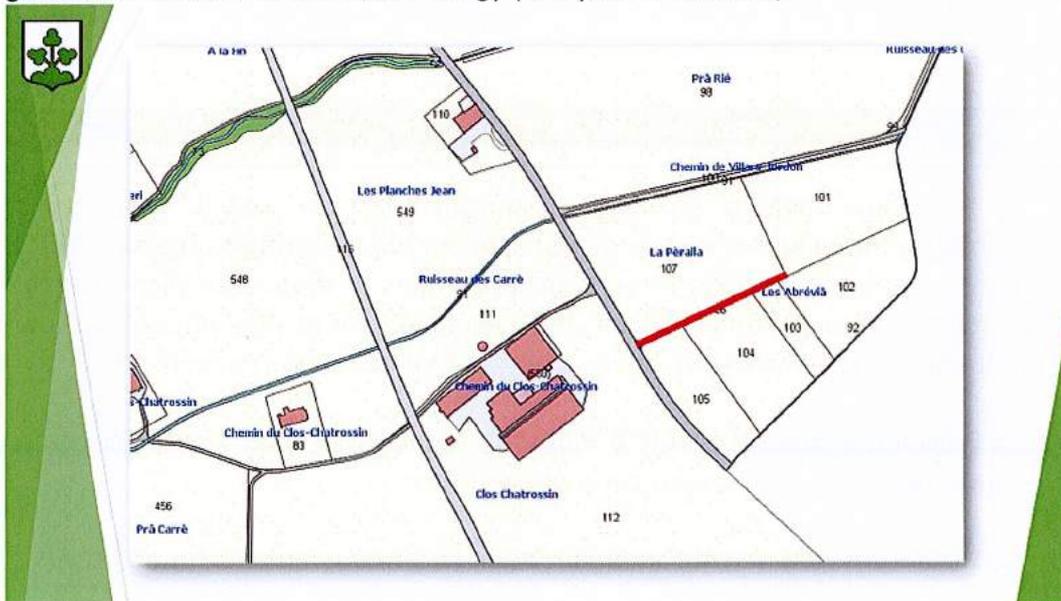


- Route des Granges (CHF 165'000.-- en 2019) : routes AF
- Route cantonale et jonction avec route communale (CHF 215'000.-- en 2019)
- Place et route de l'Eglise (CHF 500'000.-- en 2020)
- Eau (travaux sur réservoirs, remplacements de conduites, élimination de différents bras morts et raccordement à l'épuration pour le quartier de la Rochema (privé et Commune) en 2019)
- Installation d'une benne compacteuse et aménagement de la place (en 2019)

4. Reprise par la Commune de l'art. 106 (chemin public de dévestiture) liée au transfert immobilier entre le Syndicat d'amélioration foncière de Pra Melè et la Commune du Pâquier

Présentation du projet :

La Présidente explique qu'il s'agit du transfert d'une parcelle au domaine public communal. Il s'agit de la parcelle n° 106 de 339 m² et de 130 m' de longueur appartenant au Syndicat d'amélioration foncière de Pra Melè. Elle est située à gauche de la route conduisant à Pringy (voir plan ci-dessous).





Cette parcelle très allongée sert d'accès aux diverses parcelles voisines ; elle n'est pas aménagée en tant que chemin. En fait, elle est en herbe et entretenue par les exploitants eux-mêmes.

Comme annoncé lors de la reprise du chemin de Pré-de-Chêne, le Syndicat de Pra Melê ayant rempli sa fonction depuis de nombreuses années a décidé d'entreprendre les démarches en vue de sa dissolution. Une des conditions préalables est que les ouvrages ou propriétés soient remis aux Communes respectives, ce qui a été fait. C'est lors de la signature de l'acte notarié pour le Chemin de Pré-de-Chêne que l'oubli de cette parcelle est apparu. C'est pourquoi cet objet est soumis ce soir à l'approbation de l'Assemblée communale, conformément à la loi sur les communes.

Il n'y aura pas d'incidence financière puisque la cession est gratuite et que la parcelle est entretenue par les bénéficiaires du passage.

La notaire a besoin de la décision de l'assemblée communale pour finaliser l'acte de dissolution du Syndicat.

Discussions :

La Présidente donne la parole aux citoyennes et citoyens.

Vote :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet cet investissement au vote.

Décision : l'Assemblée communale approuve par 39 oui et 3 abstentions la reprise par la Commune de l'art. 106 (chemin public de dévestiture) liée au transfert immobilier entre le Syndicat d'amélioration foncière de Pra Melê et la Commune du Pâquier.

5. Divers

La Présidente informe :

Parking près de la gare :

Si la météo le permet, la construction du parking près de la gare va pouvoir débuter d'ici la fin janvier 2018. Il est très attendu, aussi bien du côté de la Commune que des utilisateurs de la salle. Cependant, si du côté des Services de l'Etat on cherche la petite bête, ça prend du temps...! Quant aux travaux de transformation du bâtiment de la gare en administration communale, les travaux devraient commencer en février 2018.



Personnel administratif :

Suite au départ de Madame Aline Genoud, le Conseil communal a dû se résoudre à engager une nouvelle collaboratrice administrative en la personne de Mademoiselle Elsa Gamboni qui a terminé son apprentissage en juin 2017 dans la commune de Gruyères. Engagée d'abord à 60% pour 1 an, il a été décidé de l'engager à 80% avec un contrat de durée indéterminée. La commission du personnel a bien analysé les ressources en rapport avec la charge de travail et le nombre conséquent d'heures supplémentaires effectuées. Il en a déduit qu'un 0,4 EPT supplémentaire était justifié (cela correspond à 40%). Mademoiselle Gamboni connaît bien les outils informatiques et les tâches d'une administration communale. Elle a donc été rapidement opérationnelle. Avec cet engagement, notre dotation est de 3 EPT, conforme à la taille de notre commune.

Regroupement scolaire :

La nouvelle loi scolaire et son règlement d'application exigent qu'à partir de la rentrée scolaire d'août 2018, tous les cercles scolaires possèdent 8 classes au moins sur la durée (soit un minimum de 108 élèves de la 3H à la 8H, sauf dérogation provisoire). Aujourd'hui, nos effectifs se situent à 90 élèves et nous devons fournir l'état des effectifs au 15 mai 2018 à la DICS ! Il est donc peu probable que nos effectifs soient suffisants d'ici-là.

En conséquence, notre commune a dû prendre langue avec les deux cercles scolaires voisins que sont Gruyères et Bulle. En l'état, nous n'avons aucune assurance que l'une des communes contactées soit favorable au regroupement. Le risque majeur est que la DICS nous impose le cercle qui lui paraît le plus opportun, notamment en raison du taux d'activité du responsable d'établissement qui doit atteindre au moins 50% pour 8 à 11 classes.

Notre vœu le plus cher serait le maintien de notre école au Pâquier, ce qui nous éviterait d'organiser et de payer des transports. Nous espérons donc obtenir une dérogation de la DICS, au sens de l'art. 59 al. 2 qui stipule que : *"les communes doivent satisfaire à la définition du cercle scolaire prévu dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi"*.

Nous pouvons vous assurer que nous accordons tout le sérieux nécessaire à ce dossier pour le moins délicat. Nous osons espérer qu'une issue favorable sera trouvée pour la rentrée scolaire de l'automne 2018-2019. Pour rappel, vous avez accepté de financer, il y a un an, une classe supplémentaire de façon à permettre une répartition des élèves favorable aux apprentissages. Nous ne pouvons malheureusement pas renouveler cette opération et l'épée de Damoclès est désormais sur nos têtes.



La Présidente donne la parole à l'Assemblée :

M. Benjamin Andrey demande ce qu'il en est du don de CHF 10'000.-- que la société de Jeunesse a fait à la Commune suite à l'organisation des RJGH 2015.

Madame Antje Bisaz répond que la première étape était de refaire l'extérieur de l'école. Ces travaux ont été réalisés en été 2017. Depuis le début de l'année scolaire, la Commission scolaire s'est réunie et a rassemblé diverses idées intéressantes pour la réalisation des places de jeux liés au don de la jeunesse. Actuellement, ce projet est dans la phase des demandes d'offres. La prochaine séance de la Commission scolaire est planifiée pour janvier 2018.

M. Jacques Maillard demande ce qu'il adviendra du raccourci pédestre vers la gare qu'emprunte aujourd'hui les enfants et d'autres personnes à travers la parcelle du quartier de la Fin lorsque celui-ci sera entièrement bâti.

Monsieur Joseph Gremaud répond que ce pré est maintenant privé et qu'il est très difficile de faire passer un chemin sur des terrains privés. Le Conseil communal demandera tout de même aux propriétaires s'ils seraient d'accord qu'un chemin pédestre longe leur parcelle.

Monsieur Pascal Guerre demande un état de situation sur le projet du trottoir de la route de Pra-Jouli.

La Présidente informe que le dossier est prêt. Malgré les difficultés liées à ce projet, il y a de bonne raison de croire qu'une solution pourra être trouvée dans un délai très proche. Il reste encore 1-2 éléments à régler. Le délai de réalisation peut être raisonnablement envisagé pour l'automne 2018.

Monsieur Paul Ottoz demande si la route de l'Eglise pourrait, lors du réaménagement du centre du village ou de la zone de Villarblanchin, passer de l'autre côté (au Nord) de l'église.

La Présidente répond qu'il n'est pas possible d'envisager une telle modification. Par contre, l'aménagement du centre pourrait faire que cette route soit plus éloignée de l'église qu'elle ne l'est actuellement.

Monsieur Damien Villard demande un état de situation de l'éclairage public de la route de l'Eglise et du Clos-de-la-Chapelle ainsi que de la terminaison du trottoir de la route de l'Eglise.

La Présidente informe que les candélabres de la route de l'église et du Clos-de-la-Chapelle seront posés prochainement et que la terminaison du trottoir fait partie du projet de réaménagement de la place du Centre.



Elke Reuner demande un état de situation de la zone de la gare.

La Présidente informe que les travaux du parking de 51 places vont débuter en janvier 2018 si les conditions météorologiques le permettent. Elle rappelle que l'entier du secteur fait partie du PAD "En Crêta". Toute cette zone correspond à la nouvelle LAT (loi sur l'aménagement du territoire) qui permet aussi l'implantation de 4 nouveaux immeubles. Elle précise aussi que le nouveau parking sera éclairé de façon adéquate.

Avant de clore cette assemblée, la Présidente adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal qui ont travaillé dans un esprit participatif et constructif.

Elle remercie aussi le personnel de l'administration communale :

Monsieur Jean-Claude Duriaux, Secrétaire général, pour la prise du PV mais aussi pour la recherche permanente d'efficacité de notre structure administrative.

Madame Fabienne Pharisa qui s'occupe plus spécialement du traitement des permis de construire, du contrôle de l'habitant ainsi que du Triage forestier Moléson.

Madame Janick Vega qui veille sur les finances et en assure une gestion sérieuse, efficace et consciencieuse. La préparation du budget reste un exercice difficile !

Madame Catherine Beaud qui assure l'accueil au guichet et de multiples tâches administratives, en particulier celles liées au domaine scolaire.

Madame Elsa Gamboni qui a, entre autres tâches administratives, préparé les "slides" pour cette assemblée et mis en pages le bulletin communal.

Grâce à ses nombreuses compétences et à son engagement, l'Administration peut offrir des prestations de qualité à ses citoyennes et citoyens. Merci pour votre toujours très aimable accueil, sourire, empathie et discrétion !

Elle adresse aussi un grand "MERCI" aux employés communaux, Markus Haeseli, Sylvain Dénervaud et Pierre-Charles Pasquier qui, ensemble, assurent l'entretien de toutes nos infrastructures et espaces publics pour qu'ils soient agréables et conviviaux. Ils contribuent ainsi à la qualité de vie dans notre village !

Madame Antje Bisaz, Conseillère communale en charge des écoles, et la Présidente remercient également chaleureusement le personnel de l'accueil extrascolaire qui fournit un important travail pour que les enfants disposent d'une structure AES accueillante et formatrice.



La Présidente rappelle qu'elle compte aussi sur chaque citoyenne et citoyen pour transmettre au Conseil communal des idées constructives.
Elle remercie chacun de sa présence et participation active. Elle invite l'Assemblée à une verrée offerte par la Commune, en toute convivialité.
Elle profite encore d'adresser ses vœux chaleureux pour ces fêtes de fin d'année et souhaite que 2018 soit teintée de bonheur, de santé et de prospérité.

La Présidente clôt l'assemblée, il est 22h00.

Le Pâquier, le 19 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Syndique :


Antoinette Badoud

Le Secrétaire général :


Jean-Claude Duriaux

